

Tutorat Fonctionnaire stagiaire

Webinaire

Mardi 4 octobre 2022
15h15 - 16h15

Objectifs du webinaire

Objectifs :

- Cadre de la réforme de la formation initiale
- Profils des fonctionnaires stagiaires
- Formation
- Titularisation
- Parcours du tuteur terrain

Cadre de la réforme de la formation initiale

Cadre réglementaire

[Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires](#)

Profils des fonctionnaires stagiaires

Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires

Fonctionnaires stagiaires temps plein

Titulaires d'un master MEEF

Détachement

Lauréats d'un concours interne répondant aux conditions d'ancienneté prévues dans l'arrêté

Fonctionnaires stagiaires mi-temps

Titulaires d'un master autre que MEEF

Parent de 3 enfants

Sportif de haut niveau

Lauréats de la session 2021 en report ou prolongation

Lauréats d'un concours interne répondant aux conditions d'ancienneté prévues dans l'arrêté

Fonctionnaires stagiaires à mi-temps (inscrits en DIU ou master 2 MEEF si lauréats de la session 21 n'ayant pas validé le MEEF)

160

Fonctionnaires stagiaires à temps plein

166

Formation des fonctionnaires stagiaires

I. Fonctionnaires stagiaires temps plein

12 journées de formation

6 journées INSPE

6 journées Académie

Différenciation PLP / PLC et CPE

Journées INSPE

6 journées INSPE

Jeudi 22 septembre 2022

Jeudi 6 octobre 2022

Jeudi 8 décembre 2022

Jeudi 5 janvier 2023

Jeudi 9 mars 2023

Jeudi 6 avril 2023

Questions du métier (climat de classe ou d'établissement, évaluation, différenciation) avec du matériel de formation apporté de la classe ou de l'EPLE

Pour les non titulaires d'un master MEEF : formation laïcité, égalité, école inclusive sur les dernières journées

Journées académie PLP

20/10/2022 - J1 - Rectorat

Proposer son enseignement dans une démarche collective en prenant appui sur des situations ou expériences professionnelles authentiques

10/11/2022 - J2 - Rectorat

Proposer son enseignement dans une démarche collective en prenant appui sur des situations ou expériences professionnelles authentiques

24/11/2022 - J3 - Rectorat

Evaluer pour faire progresser les élèves

19/01/2023 - J4 - Rectorat

Evaluer pour faire progresser les élèves

02/02/2023 - J5 - Rectorat

Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun

23/03/2023 - J6 - Rectorat

Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun

Journées académie PLC et CPE

J1 - Rectorat - Parcours « Etre enseignant/CPE aujourd'hui »

Le collectif en établissement (1)

Jeudi 20 Octobre (Rennes)

Jeudi 13 Octobre ? (Brest)

J2 - Rectorat - Les difficultés des élèves : comment les approcher, quelles réponses collectives apporter ?

Jeudi 10 Novembre (Rennes)

Jeudi 17 Novembre ? (Brest)

J3 - Rectorat - Parcours « Etre enseignant/CPE aujourd'hui »

L'accompagnement des élèves (2)

Jeudi 16 Mars (Brest)

Jeudi 23 mars (Rennes)

2 journées de formation du PAF choisies en lien avec l'auto-positionnement des stagiaires le 22 septembre 2022

Webinaire « Evaluer pour accompagner les élèves »

Jeudi 19 Janvier

II. Fonctionnaires stagiaires mi-temps

Fonctionnaires stagiaires mi-temps

Inscription en Diplôme Inter Universitaire « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » (DIU) à l'UBO

Certains fonctionnaires stagiaires, lauréats de la session 2021, en prolongation ou renouvellement, n'ayant pas validé un master, demeurent inscrits en master 2 MEEF

PARCOURS SECOND DEGRÉ

a. L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	b. L'enseignant, concepteur et pilote d'un enseignement inclusif	c. L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel	Offre Modulaire
66	110	38 24 Analyse de pratique 14 IPRE	16
230 heures			

PARCOURS CPE

a. Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	b. Le CPE, animateur de la politique éducative de l'EPLE et accompagnateur du parcours de formation des élèves	c. Le CPE, praticien réflexif acteur de son développement professionnel	Offre Modulaire
66	110 110	38 24 Analyse de pratique 14 IPRE	16
230 heures			

Tutorat

Tutorat mixte (tuteur terrain / tuteur INSPE) pour les fonctionnaires stagiaires à mi-temps

Pas de tutorat mixte pour les stagiaires temps plein titulaires d'un master MEEF

Tutorat mixte pour les autres stagiaires temps plein

Cadre réglementaire

Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013)

Le référentiel de formation "former aux métiers du professorat et de l'éducation" (annexé à l'arrêté du 28 mai 2019)

Travail sur les fiches de suivi

Les attendus de fin de formation ont été rassemblés en différentes catégories

	Synthèse	NS	N1	N2	N3
Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	Capacité à concevoir ses enseignements <i>Attendus : 2, 4</i>				
	Capacité à mettre en œuvre des situations d'apprentissage <i>Attendus : 3, 5, 6</i>				
	Capacité à évaluer les apprentissages des élèves <i>Attendus : 1, 7</i>				
Le professeur, acteur de la communauté éducative	Capacité à s'inscrire dans un cadre réglementaire et éthique <i>Attendus : 8, 9, 10, 11, 17</i>				
	Capacité à s'inscrire dans une démarche collective <i>Attendus : 13, 14, 15, 16</i>				
	Capacité à inscrire les élèves dans la communauté éducative <i>Attendus : 12</i>				
L'enseignant, praticien réflexif	Capacité à se documenter et à communiquer professionnellement <i>Attendus : 20, 21</i>				
	Capacité à analyser et évaluer ses pratiques <i>Attendus : 18, 19</i>				
	Capacité à se former <i>Attendus : 22, 23</i>				

Un niveau de maîtrise des compétences en fin de formation initiale

Niveau 0 (appelé « Niveau Seuil » à l'INSPÉ de Bretagne) : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

III. Focus sur le processus de titularisation

Processus de titularisation

Rapport intermédiaire du chef d'établissement (date communiquée ultérieurement)

Rapport du tuteur terrain via COMPAS

Grilles consultables

<https://www.education.gouv.fr/evaluation-et-titularisation-des-enseignants-stagiaires-de-l-enseignement-public-305721>

Processus de titularisation

Avis du chef d'établissement

Avis de l'inspecteur

Avis du directeur INSPE (selon le profil du stagiaire)

IV. Parcours du tuteur terrain de fonctionnaire stagiaire

J1 : jeudi 20 octobre 2022

J2 : vendredi 3 février 2023